

66000 PERPIGNAN

Concernant :	Dépôt effectué par :
! Société Anonyme	! Monsieur
! DEDIES & AUDITEURS ASSOCIES	! DEDIES DANIEL
! 32, Avenue Julien Panchot	! 32 AVENUE JULIEN PANCHOT
! 66000 PERPIGNAN	! 66000 PERPIGNAN

Numéro RCS : PERPIGNAN B

<48539/99B01002AT>

! Pièces déposées le 18/01/1999

Numéro : 990184

! COPIE REQUETE & ORDONNANCE DU 15/01/1999  
! - NOMIN. COMMISSAIRE AUX APPORTS

**BORDEREAU DE FRAIS**

! Exonéré Taxe	38,00 FRF	5,79 EUR
! Soumis à Tva	84,95 FRF	12,95 EUR
! Montant Tva	17,50 FRF	2,67 EUR
! TOTAL T.T.C.	140,45 FRF	21,41 EUR

CECI N'EST PAS UNE FACTURE

Le Greffier,

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS  
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

N° 39/

ORDONNANCE

-----

**Nous**, Augustin VERDAGUER, Président du Tribunal de Commerce de Perpignan et des Pyrénées Orientales, assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les motifs y exposés,  
VU les dispositions de l'article 40 de la Loi du 24 juillet 1966,

**NOMMONS** : - *Juésd Rone* 25, Avenue Général  
domicilié à

*Guillemet* - *Perpignan* 66101

en qualité de Commissaire aux apports, qui aura pour mission de :

- apprécier et évaluer, sous sa responsabilité, l'apport en nature consistant en la branche complète de son activité de commissariat aux comptes, que se propose de faire :

. Monsieur Daniel DEDIES, commissaire aux comptes, domicilié à 66029 PERPIGNAN Cédex, 32, avenue Julien Panchot,

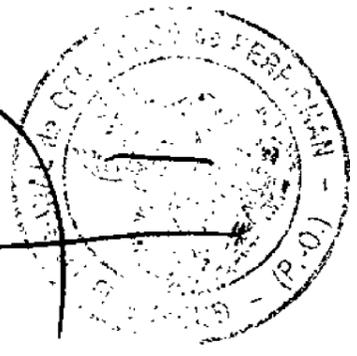
à :

. la SARL DEDIES & AUDITEURS ASSOCIES, Société de Commissariat aux Comptes, Résidence Lafayette, 32, avenue Julien Panchot 66029 PERPIGNAN Cédex,

Société en cours de constitution, et la justification des avantages particuliers ;

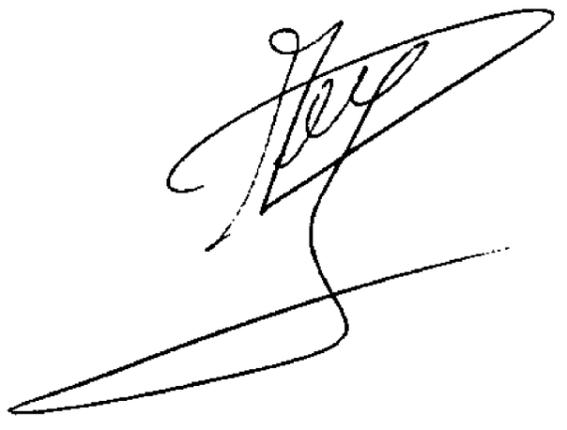
- établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires et dans les délais légaux.

*[Signature]*  
Le Greffier



Fait en Notre Cabinet,  
Le 15 JAN. 1999

A. VERDAGUER  
Président



**REQUETE AU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE AUX FINS DE**  
**DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, et agissant en qualité de futur associé de la société, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner :

**Monsieur Gérard ROMERO**  
**Expert-Comptable**  
Commissaire aux Comptes  
25 avenue du Général Guillaut  
BP 1026  
66101 PERPIGNAN cédex

avec pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à la société à responsabilité limitée :

**DEDIES & AUDITEURS ASSOCIES**  
**Société de Commissariat aux Comptes**  
Résidence Lafayette  
32 avenue Julien Panchot  
66029 PERPIGNAN cédex

Société à responsabilité limitée en cours de formation, lesdits apports devant être effectués par :

**Monsieur Daniel DEDIES**  
**Commissaire aux Comptes**  
32 avenue Julien Panchot  
66029 PERPIGNAN cédex

et consistant en la branche complète de son activité de commissariat aux comptes.

Monsieur Gérard ROMERO dressera un rapport dans les conditions prévues par la loi et pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission en s'adressant à Monsieur Daniel DEDIES, Expert-comptable, Commissaire aux comptes, 32 avenue Julien Panchot – 66029 PERPIGNAN cédex.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Perpignan le 16.01.99

